



**Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:
Bid Receiving/Réception des soumissions
RCMP / GRC**
Services des acquisitions et des marchés
c/o Commissionaires, Division F
6101 avenue Dewdney
Regina (SK) S4P 3K7

**No de télécopieur pour révision des
soumissions:
(306) 780-5232**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

**Ce document est par la présente révisé;
sauf indication contraire, les modalités
de l'invitation demeurent les memes.**

**The referenced document is hereby
revised; unless otherwise indicated, all
other terms and conditions remain the
same.**

Comments – Commentaries

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur**

Facsimile No. - No de télécopieur:

Telephone No. - no de téléphone:

Title-Sujet: Rénovation de l'entrée principale et correction des problèmes de drainage	
Solicitation No. - No. de l'invitation M5000-19-1049/A	Date 10 aout 2018
Amendement No. – No modif : 004	
Client Reference No. - No. De Référence du Client M5000-19-1049/A	
GETS REFERENCE No. - No. de Référence de SEAG PW-18-00836156	
Solicitation Closes -L'invitation prend fin at - à 2:00 p.m. Heure normale du centre on - le 14 aout 2018	
F.O.B. - F.A.B. Destination	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Teresa Hengen, Agente principale des marchés	
Telephone No. - No de téléphone 639-625-3449	Fax No. - N° de FAX: 306-780-5232
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: Gendarmerie royale du Canada Détachement 4612 50e Avenue Consort (AB)	
Le présent document comporte une exigence relative à la sécurité du personnel.	
Delivery Required - Livraison exigée: Voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
(Please sign and return cover page with bid proposal./ Signez s'il vous plaît et la page de couverture de retour avec la proposition d'offre.)	



Cette modification doit répondre aux points suivants:

Q6) En ce qui concerne la structure de pavage, l'addendum 2 nous dit de consulter C01.

C01 nous dit de consulter le rapport géotechnique ou les normes municipales.

Un rapport géotechnique n'a pas été fourni avec les documents d'appel d'offres et le district municipal dont nous devons respecter la norme n'est pas précisé.

Veuillez préciser quelles sont les épaisseurs de la sous-couche, de la couche de fondation et de l'asphalte, car elles ne peuvent être facilement trouvées dans un rapport géotechnique ou une norme de district municipal.

A6)

Aucun rapport géotechnique n'a été fourni avec les documents d'appel d'offres, c'est exact. La structure de pavage doit donc être conforme aux normes municipales locales en matière de pavage et de parcs de stationnement. Comme ce projet est réalisé à Consort, en Alberta, les normes de la municipalité de Consort en matière de pavage et de parcs de stationnement prévaudront. L'information concernant les exigences relatives à l'épaisseur de la sous-couche, de la couche de fondation et de l'asphalte peut donc être obtenue directement auprès de la Ville.

Conformément au document relatif à l'étendue des travaux, tous les travaux spécialisés (p. ex., le travail de bétonnage) doivent être effectués par un travailleur qualifié et tous les travaux doivent être réalisés dans un cadre professionnel. Il est présumé dans ces énoncés que le travail sera effectué correctement et conformément aux normes de l'industrie pour un tel travail. L'exigence h) de l'Étendue des travaux indique que tout travail supplémentaire qui n'est pas décrit en détail dans le document relatif à l'Étendue et qui est nécessaire pour réaliser l'Étendue telle qu'elle est rédigée (y compris tous les coûts) sera la responsabilité de l'Entrepreneur. Si les normes ne peuvent être obtenues directement auprès de la Ville, un rapport géotechnique devrait alors être produit pour assurer la réalisation d'un travail professionnel et son obtention incomberait à l'Entrepreneur.